Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 10 avril 2008

Point 0a. – Adoption du procès-verbal du 21 février 2008. C'est un très bon compte-rendu. Pour une bonne compréhension je souhaite quand même préciser que page 6, à la 11e ligne de mon intervention, il convient de lire non pas « le débat devrait, comme son nom l'indique, être d'abord un début » mais, bien sûr, « le débat devrait, comme son nom l'indique, être d'abord un débat ».

Et j'en profite pour me féliciter – et féliciter le rédacteur –, que, même pour les interventions pour lesquelles je n'avais pas donné un support écrit, il soit quand même fait état du contenu de mes déclarations aux questions 3, 7, 8 et 11 et que, en particulier à cette dernière question, il soit bien mentionné que « M. le Maire [...] a toujours dit qu'il était d'accord pour que les minorités soient représentées dans les intercommunalités ». Je voterai donc pour l'approbation de ce compte-rendu.

Point 6. – Désignation à la SMGFAVO. Dans la mesure où il y a un seul titulaire nous trouvons logique que ce poste revienne à la majorité, nous présenterons un candidat juste pour la suppléance.

Point 8. – Désignation CNAS. Dans la même logique que pour le point 6, à partir du moment où il y a un seul poste nous trouvons normal qu'il revienne à la majorité, nous ne présenterons donc pas de candidat.

Point 12. – Subventions aux associations. Dans le prolongement de la déclaration que vient de faire Frank Morot-Sir sur le budget, les subventions aux associations – qui représentent une part significative du budget total comme M. le Maire vient de le rappeler –, participent à la mise en oeuvre d'une politique qui n'est pas la nôtre. En particulier, la subvention de 16.000 euros pour l'opération Mars en folie, bizarrement classée dans les aides sociales et qui n'a rien non plus d'exceptionnel puisqu'elle revient tous les ans, est particulièrement choquante. En fait, cela revient à ce que la Ville, avec l'argent de tous les contribuables, achète une voiture qui sera ensuite remise à un seul d'entre eux. Si des personnes privées ou des associations ont envie de se livrer à ces procédés à la moralité très particulière ça les regarde, mais nous pensons que la puissance publique n'a pas à encourager ni à financer ces pratiques. Cependant, comme bien évidemment à côté il y a des subventions plus utiles, au final nous nous abstiendrons sur cette question.

Point 13. – DGE. Nous voterons pour ces demandes de subvention, et j'en profite pour préciser que nous voterons y compris pour la 13f concernant le marché couvert où est prévue l'installation d'une vidéosurveillance car, si nous sommes bien sûr contre la vidéosurveillance érigée en système pour prétendûment assurer la sécurité comme cela a été fait à la CAVAM, nous ne sommes pas contre le principe d'installer, çà et là, des caméras à certains endroits sensibles.